



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

papier et carton

Question écrite n° 128740

Texte de la question

M. Hervé Féron attire l'attention de Mme la ministre de l'écologie, du développement durable, des transports et du logement sur le recyclage des papiers de bureau. Les acteurs de la filière ont récemment signé avec le Gouvernement une convention par laquelle ils s'engagent à progresser en matière de collecte et de recyclage de papiers de bureaux, dont moins de la moitié sont aujourd'hui recyclés. 50 % seulement des 900 000 tonnes de papiers de bureaux produits en France sont en effet recyclés à l'heure actuelle. Pire, 5 % seulement du papier ramette consommé dans l'Hexagone (qui représente un total de 600 000 tonnes) est fabriqué à partir de papier recyclé. Face aux enjeux que cela représente pour l'environnement mais aussi en termes économiques et de création d'emplois (un emploi pour 1 000 tonnes), il faut impérativement améliorer cette situation, l'enjeu étant de constituer une vraie filière de recyclage autour des entreprises spécialisées. Il lui demande si cette convention répond à cet objectif et, si oui, de bien vouloir lui indiquer les objectifs chiffrés précis qui ont été signés par les partenaires.

Données clés

Auteur : [M. Hervé Féron](#)

Circonscription : Meurthe-et-Moselle (2^e circonscription) - Socialiste, radical, citoyen et divers gauche

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 128740

Rubrique : Industrie

Ministère interrogé : Écologie, développement durable, transports et logement

Ministère attributaire : Écologie, développement durable et énergie

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 21 février 2012, page 1469

Question retirée le : 19 juin 2012 (Fin de mandat)